

## VILLE DE STIRING-WENDEL

Rép. Gén. N°  
Rep. Serv. Techn. : N° 2065

### ARRETE

Le Maire de la Ville de Stiring-Wendel,

**VU** le décret N° 57-999 du 28 août 1957 portant règlement général sur la police de la circulation routière,

**VU** l'arrêté municipal du 24 août 1958 relatif au règlement de la circulation urbaine,

**VU** le Code de la Route,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des piétons dans le parking du Foyer Espérance, à l'occasion [de la manifestation du club de lutte le 30 juin 2024](#),

### ARRETE

**ARTICLE 1** : La circulation et le stationnement seront interdits à tout véhicule, [le 30 juin 2024](#) sur le parking du Foyer Espérance situé chemin du Holweg, sauf véhicules de secours, de nettoyage et de service.

**ARTICLE 2** : Les barrières de protections et les panneaux de signalisation adéquats seront mis à disposition par les services du Centre Technique Communal de la Ville. Les barrières anti véhicules béliers seront mises en place par les services du Centre Technique Communal de la Ville,

**ARTICLE 3** : Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le chef de brigade de Gendarmerie, les agents de la police municipale désignés par le maire, agréés par le Procureur de la République et assermentés dans les conditions fixées par l'article 3 du décret 95-409 du 18 avril 1995, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

**ARTICLE 4** : Les contrevenants au présent arrêté seront punis conformément aux lois, décrets et règlements en vigueur.

STIRING-WENDEL, le [24 juin 2024](#)

Le Maire,



Yves LUDWIG

---

Le Maire de la Ville de STIRING-WENDEL, soussigné certifie conformément au paragraphe 2 de l'article 96 de la loi du 05 avril 1884, que l'arrêté du [24 juin 2024](#), relatif à [la manifestation du club de lutte le 30 juin 2024](#), sera porté à la connaissance des habitants de ladite Ville, par voie d'affichage et de publication dans la forme ordinaire et aux lieux accoutumés.

STIRING-WENDEL, le [24 juin 2024](#)

Le Maire,



Yves LUDWIG